

# SUR LE PONT... ON Y DANSE... ON Y DANSE... TOUS EN ROND...

Un des hauts lieux du folklore C.F.D.T. est en voie de disparition par la faute du Conseil d'État qui vient de déclarer illégal le péage sur le pont qui relie l'île d'Oléron au continent.

Il est probable que le Tribunal Administratif se référera à cette décision du Conseil d'État pour décider qu'il convient que les usagers du pont de Saint-Nazaire soient, eux aussi, dispensés de tout péage.

Mais bien entendu, cela ne saurait signifier que, pour autant, l'usage du pont de Saint-Nazaire sera devenu totalement gratuit.

Les banques qui en ont financé la construction n'ont pas la réputation d'être des organismes philanthropiques et il faudra bien que quelqu'un paie les intérêts de capitaux qu'elles ont eu la bonté de prêter.

Aux dernières nouvelles, il semble bien que le conseil général qui commit l'imprudence de garantir les emprunts contractés devra se substituer aux usagers et payer la note. Pour être plus précis, les contribuables de Loire-Atlantique devraient assumer, seuls, le coût de la construction du «*plus beau pont d'Europe*».

Voilà, n'est-il pas vrai, de quoi satisfaire à la fois, l'amour-propre de nos régionalistes et... soulager le porte-monnaie de ceux qui, la belle saison venue, nous font l'amitié de nous visiter en touristes.

Mais il faut dire également que la cruelle nécessité devant laquelle le conseil général risque de se trouver aura obligatoirement d'autres conséquences.

C'est ainsi, par exemple, que la construction d'un pont sur la Loire à la hauteur de l'île Cheviré risque fort d'être compromise.

Il est vrai que si l'abandon de la construction d'un pont supplémentaire risque d'avoir des conséquences fâcheuses sur la «*fluidité*» de la circulation à Nantes, il ne peut, par contre, que combler d'aise tous les autophobes et autres écologistes fort opposés, comme chacun sait, au béton dont sont généralement faits les ponts et qui «*déshonorent l'admirable ordonnance de nos paysages régionaux*».

Comme quoi «*on ne peut satisfaire tout le monde et son père*» et qu'au surplus il s'avère une fois de plus qu'il est difficile comme le disent parfois nos camarades de la C.G.T., de «*gérer la crise*».

C'est pourtant ce à quoi on voudrait bien nous associer sous couvert de la constitution d'un «*front de classe*».

Mais qu'est-ce qu'un front de classe?

C'est un bidule ou un machin comme aurait dit qui vous savez dont la principale caractéristique est, précisément, de prétendre ignorer les réalités de classe en tentant de regrouper dans un même «*front*»:

- les syndicats chargés de défendre les intérêts de classe des travailleurs;
- les partis de gauche, farouches défenseurs de l'intérêt «*général*» ou «*national*» (sauf peut-être,

dans notre région, l'U.D.B. qui mène le combat contre la colonisation de la Bretagne par l'impérialisme français et que la logique de sa politique devrait normalement conduire à préférer au «*front de classe*» un front... anti-impérialiste!);

- et enfin les Municipalités, elles aussi «*de gauche*» qui s'efforcent de gérer tant bien que mal les intérêts de la «*cité*», c'est-à-dire les intérêts de ses habitants toutes classes réunies.

Il est évident que, quelqu'en soit le prétexte, il ne saurait y avoir «*d'action commune*» entre des organisations, partis, institutions qui doivent selon nous et dans le respect des libertés démocratiques, chacun à leur place, jouer le rôle qui leur est dévolu.

Toute autre conception relève du confusionnisme politique et tend consciemment ou non à aliéner l'indépendance du mouvement syndical.

C'est pourquoi nous ne pouvons que nous féliciter de la prise de position de notre Union Locale de Saint Nazaire qui a su répondre comme il convenait aux propositions de la municipalité de Saint-Nazaire.

**Alexandre HÉBERT.**

-----